

## **Sensorion**

Assemblée générale mixte du 30 mai 2017  
Vingt-troisième résolution bis

**Rapport du commissaire aux comptes sur la modification envisagée des conditions d'exercice des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE 2013)**



## Sensorion

Assemblée générale mixte du 30 mai 2017  
Vingt-troisième résolution bis

### **Rapport du commissaire aux comptes sur la modification envisagée des conditions d'exercice des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE 2013)**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la modification envisagée des conditions d'exercice des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE 2013), opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre assemblée générale avait autorisé en date du 18 janvier 2013 l'émission de 9.350 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE 2013) donnant droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de € 1, assortie d'une prime d'émission de € 23.

Le commissaire aux comptes avait présenté un rapport à cette assemblée générale.

Il est désormais proposé à votre assemblée générale mixte d'apporter des modifications aux conditions d'exercice des BSPCE 2013 concernant la suppression de la condition de présence conditionnant l'exercice de ces BSPCE.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la modification envisagée des conditions d'exercice des BSPCE 2013.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur la modification envisagée des conditions d'exercice des BSPCE 2013.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la modification envisagée des conditions d'exercice des BSPCE 2013.

Montpellier, le 15 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke ending in a small triangle.

Marie-Thérèse Mercier